



81 bis, rue Saint-Martin  
28109 DREUX Cedex  
Tél. : 02 37 38 82 50  
Fax : 02 37 42 70 81  
SIRET: 775 575 574 00014  
TVA FR 53 775 575 574 APE 4621 Z  
N° AGREMENT: N850

Préfecture d'EURE-ET-LOIR  
Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
Centre - Val de Loire  
15 Place de la République cité administrative  
28019 Chartres Cedex

Dreux le 22 juillet 2016

Nos réf : Interface - PC/YC – 22- 1147

Votre interlocuteur : Mr CAILLE Yves

Objet : Demande d'Enregistrement préfectoral de nouvelles cellules de stockage de céréales sur la commune de Maillebois (28).

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Patrick CHARRIER, agissant en qualité de Directeur Général de la société INTERFACE CEREALES dont le siège social est au 81 Bis Rue Saint Marfin, 28 109 DREUX, déclare souhaiter enregistrer sur la commune de Maillebois l'installation classée pour la protection de l'environnement suivante :

- Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, rubrique 2160-1 Silos plats, pour un volume total de 25 920 m<sup>3</sup>.

Un dossier de déclaration a été déposé pour la 1<sup>ère</sup> phase, en cours de réalisation, concernant la construction de capacité de stockage de 12 960 m<sup>3</sup>. Une extension, parallèle au silo plat en construction est prévu en 2017. Cette extension augmentera le volume de stockage du site de 12 960 à 25 920 m<sup>3</sup> et classera le site sous le régime de l'Enregistrement.

Conformément aux articles R 512-46-3 et suivants, nous vous déposons une demande d'Enregistrement pour un silo plat d'une capacité de 25 920 m<sup>3</sup>.

Nous demandons également une dérogation concernant le plan de masse à l'échelle 1/200<sup>ème</sup> car la superficie ne nous permet pas de réaliser ce plan. Le plan de masse est remplacé par un plan à l'échelle 1/500<sup>ème</sup>.

La nature et le volume des activités ainsi que les rubriques de la nomenclature dont relève l'installation sont indiquées ci-après.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Monsieur Patrick CHARRIER  
Directeur Général



<b>DEMANDE D'ENREGISTREMENT</b>
---------------------------------

### I.1 IDENTITE DU DEMANDEUR

Les principales informations de la coopérative sont données dans le tableau suivant.

<b>Identification</b>	
Nom de l'établissement	INTERFACE CEREALES
Statut juridique	Société Coopérative Agricole
<b>Siège social / Site de référence de la demande</b>	
Adresse administrative	81 Bis Rue Saint Martin 28 410 DREUX CEDEX
Téléphone	02 37 38 82 50
Nombre de salariés	130 salariés répartis entre le siège administratif, l'équipe de technico-Commerciaux et les 40 points de collecte. A chaque moisson, la coopérative accueille plus de 70 saisonniers.
CA	154 M€
<b>Référence de la société</b>	
Code NAF	4621 Z
N° SIREN	775 575 574 000 14
<b>Responsable</b>	
Nom	M. CHARRIER
Fonction	Directeur Général

**Tableau 1: Données d'identification du demandeur**

### I.2 IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

Le site d'Interface Céréales est implanté dans la commune de Maillebois, dans le département d'Eure-et-Loir (28), dont la localisation est présentée sur la figure 1 ci-après.

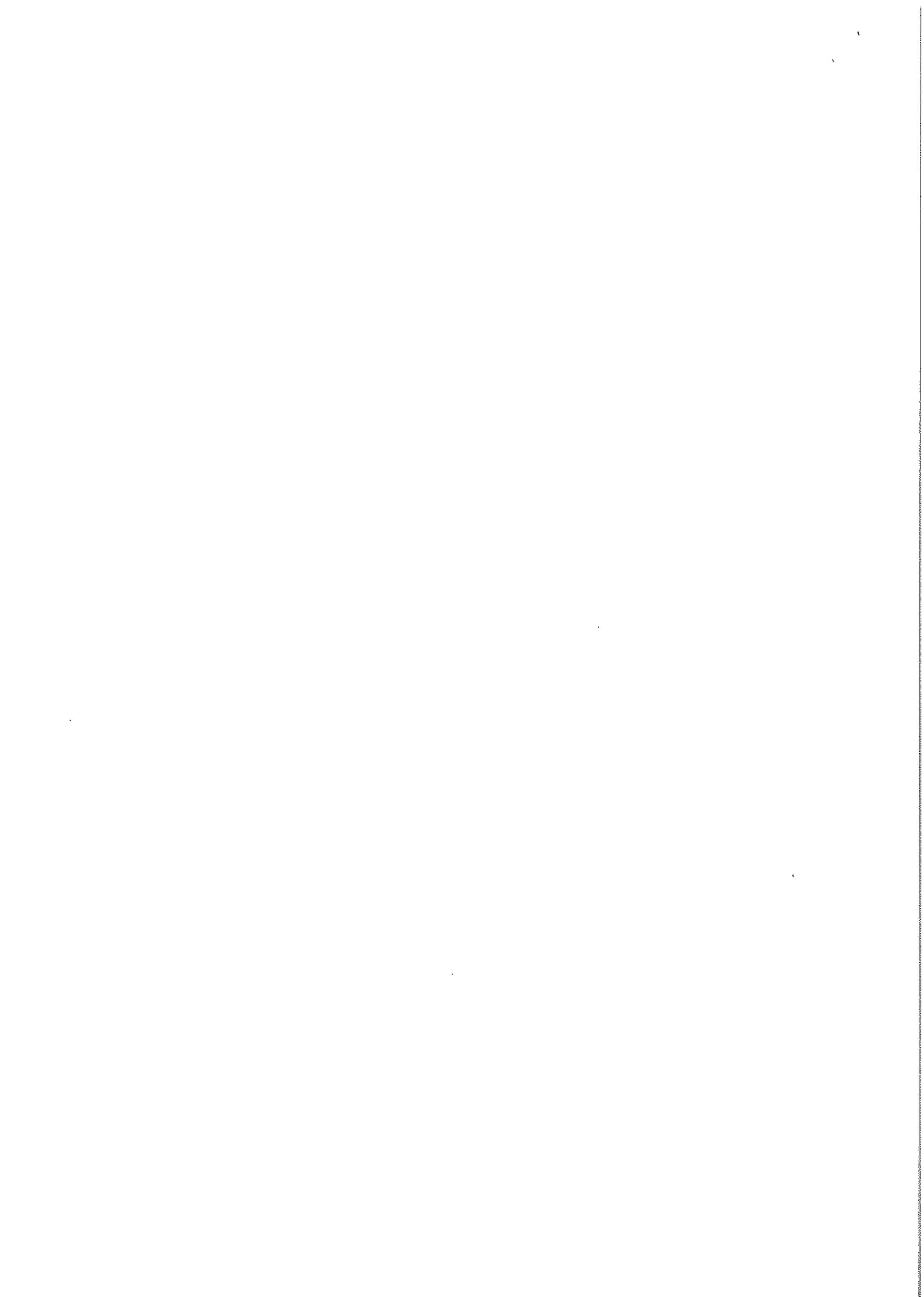
La propriété se situe route de Senonches, sur la commune de Maillebois (28170). Le terrain est d'une surface de 30 624 m<sup>2</sup>. Le site comprend les parcelles cadastrées section ZD :

- n°12 et n°15 pour les 2 silos verticaux existants et la cuve d'engrais liquide ;
- n°51 pour le magasin engrais ;
- n°21, 37, 38, 39, 50 pour les projets silos plats ;
- n°57 et 58 parcelles nouvellement acquises et également concernées par les projets de silos plats.

Le terrain se situe au nord-est de la commune de Maillebois. Il est entouré :

- Au nord et à l'est, par des champs agricoles ;
- Au sud, par la route de Senonches ;
- A l'ouest, par un friche herbeuse et plantée.

Les parcelles concernées par les projets de silos plats sont ZD n°21, n°37, n°38, n°39, n°50, n°51, n°57 et n°58.



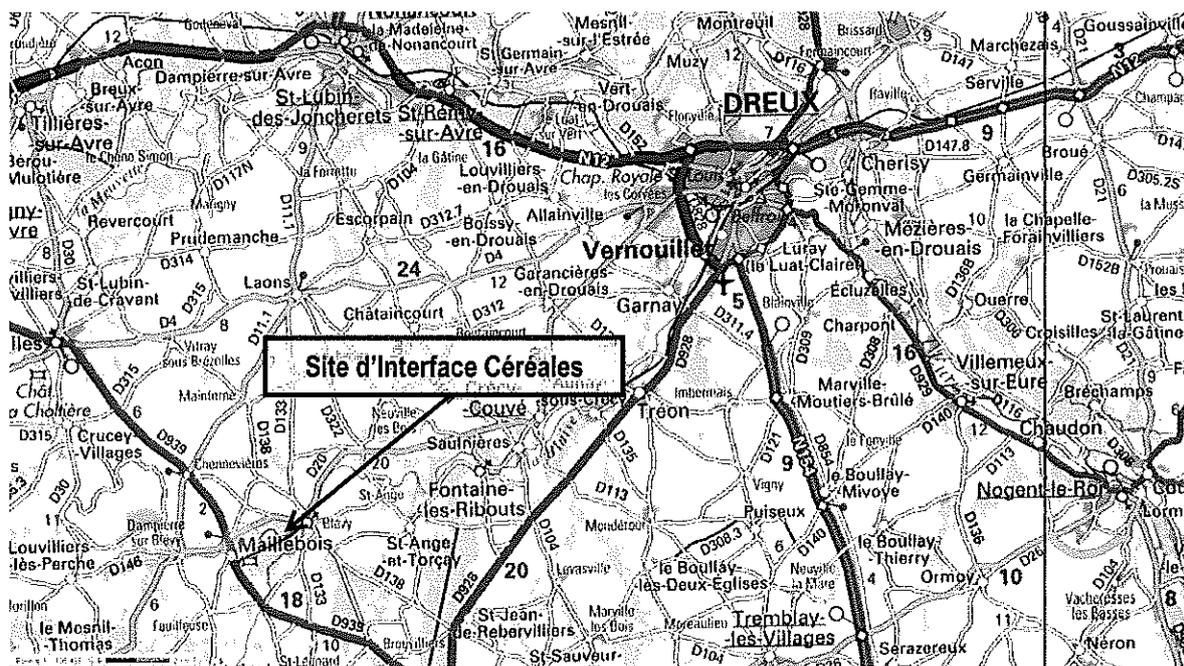


Figure 1 : Localisation de la commune (Source : Géoportail)

Comme le présente la figure suivante, le site est localisé à environ 400 m au Nord-Ouest du centre-ville de la commune de Maillebois.

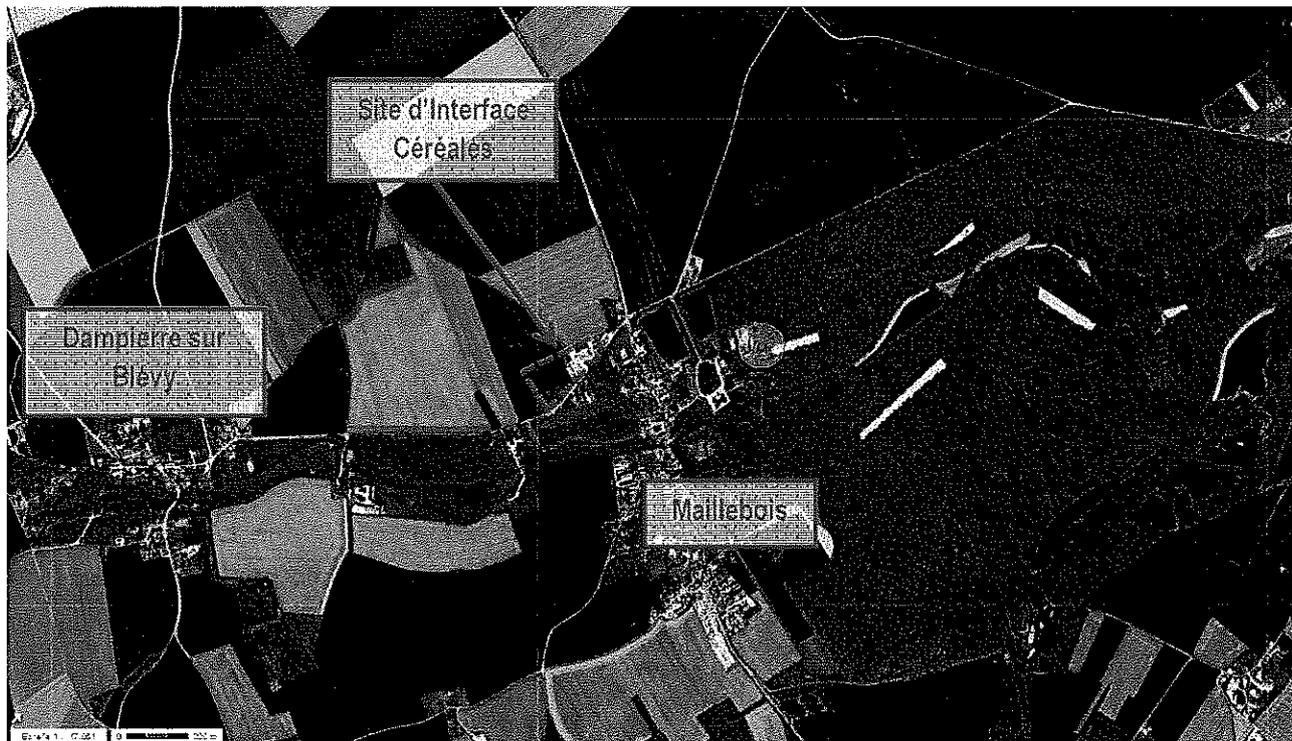
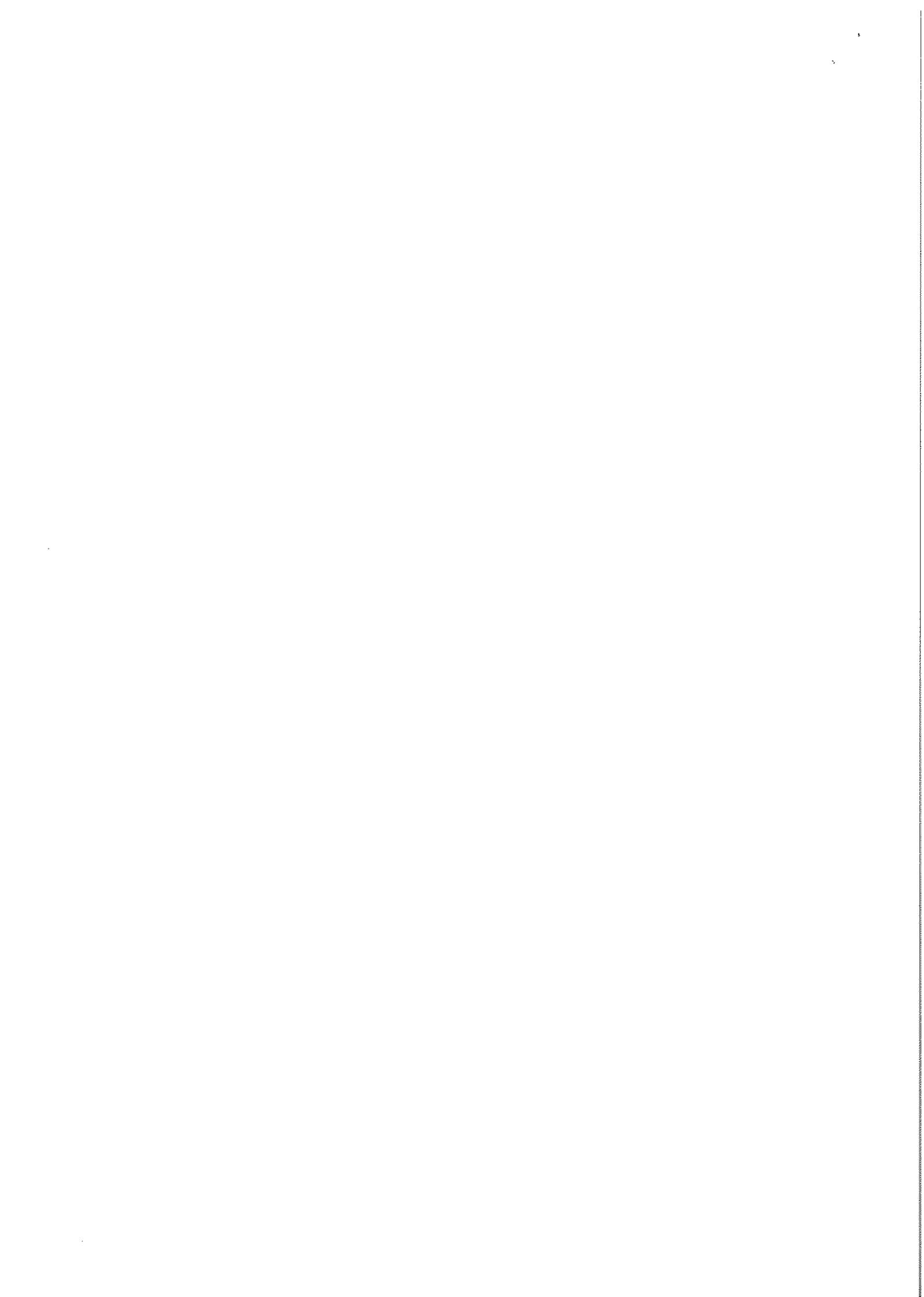


Figure 2 : Implantation du site d'Interface Céréales



## I.3 SITUATION ADMINISTRATIVE

### I.3.1 OBJECTIFS DE LA DEMANDE

Le site est actuellement soumis à déclaration au titre de la rubrique 2160-2 de la nomenclature des installations classées concernant un silo vertical de stockage de céréales.

Dans le cadre d'un projet de refonte globale du site de Maillebois, l'exploitant souhaite construire de nouveaux silos plats et ainsi augmenter ses capacités de stockage sur ce site afin, à terme, cesser son stockage de céréales dans le silo vertical.

Les projets d'extensions, présentés en détails dans la présente demande, sont une augmentation des capacités de stockage à plat en 2 phases sur le site de Maillebois. Ces modifications, notables au sens de la réglementation, doivent faire l'objet d'un dossier d'enregistrement permettant à l'administration d'apprécier les dispositions prises par l'exploitant afin de satisfaire à la réglementation qui s'applique.

### I.3.2 DESCRIPTION

Les projets d'extension d'Interface Céréales sont la construction de silos plats, à l'ouest du magasin de stockage d'engrais et d'approvisionnement sur son site de Maillebois. Ces projets d'extension se feront en 2 phases.

- La 1<sup>ère</sup> phase, en cours de réalisation, concerne la construction d'une fosse de réception avec boisseaux de chargement au-dessus, d'une tour de manutention avec nettoyage et de 4 cellules rondes de stockage de 3 240 m<sup>3</sup> chacune. Le volume total stocké dans le silo plat sera de 12 960 m<sup>3</sup>.
- La 2<sup>ème</sup> phase, prévue en 2017, concernera la construction d'une fosse de réception supplémentaire, de deux boisseaux de chargement au-dessus de cette nouvelle fosse et de 4 cellules rondes de stockage de 3 240 m<sup>3</sup> chacune analogues aux premières cellules mises en place. Le volume total stocké dans le silo plat sera de 12 960 m<sup>3</sup>.

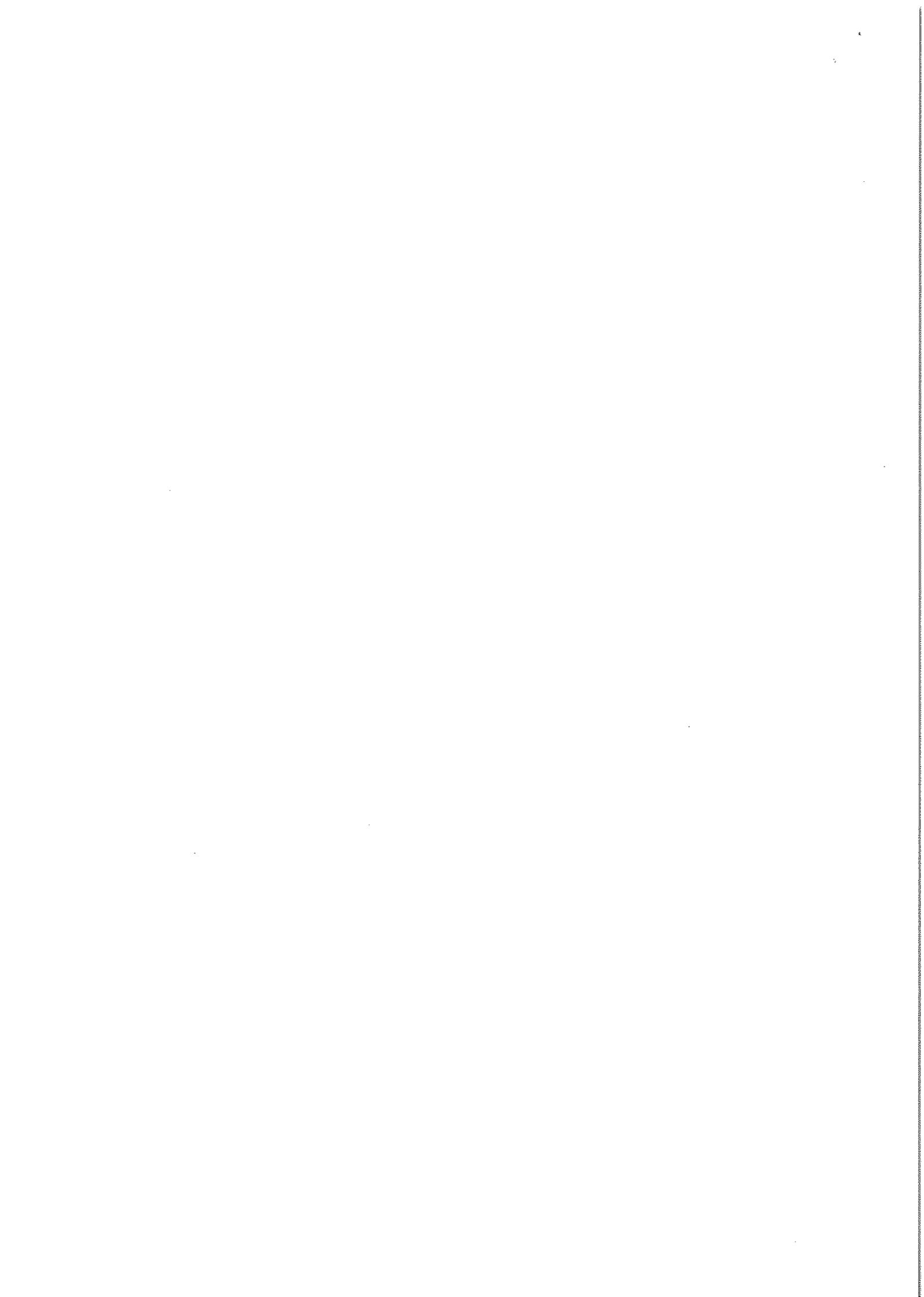
Lors de ces projets d'extension, l'exploitant prévoit également :

- En 1<sup>ère</sup> phase, le démontage de la cuve d'engrais liquide existante d'une capacité de 80 m<sup>3</sup>. Une nouvelle cuve d'une capacité de 100 m<sup>3</sup> sera installée dans une rétention béton avec une aire de dépotage sur rétention. Ce stockage d'engrais liquide restera sous le régime Non Classé au titre de la rubrique 2175.
- En 2<sup>ème</sup> phase, la création d'un nouveau local agréage de plain-pied d'environ 100 m<sup>2</sup> ainsi qu'une extension en pignon du magasin engrais pour stocker du matériel d'environ 85 m<sup>2</sup>.

### I.3.3 REGLEMENTATION ICPE

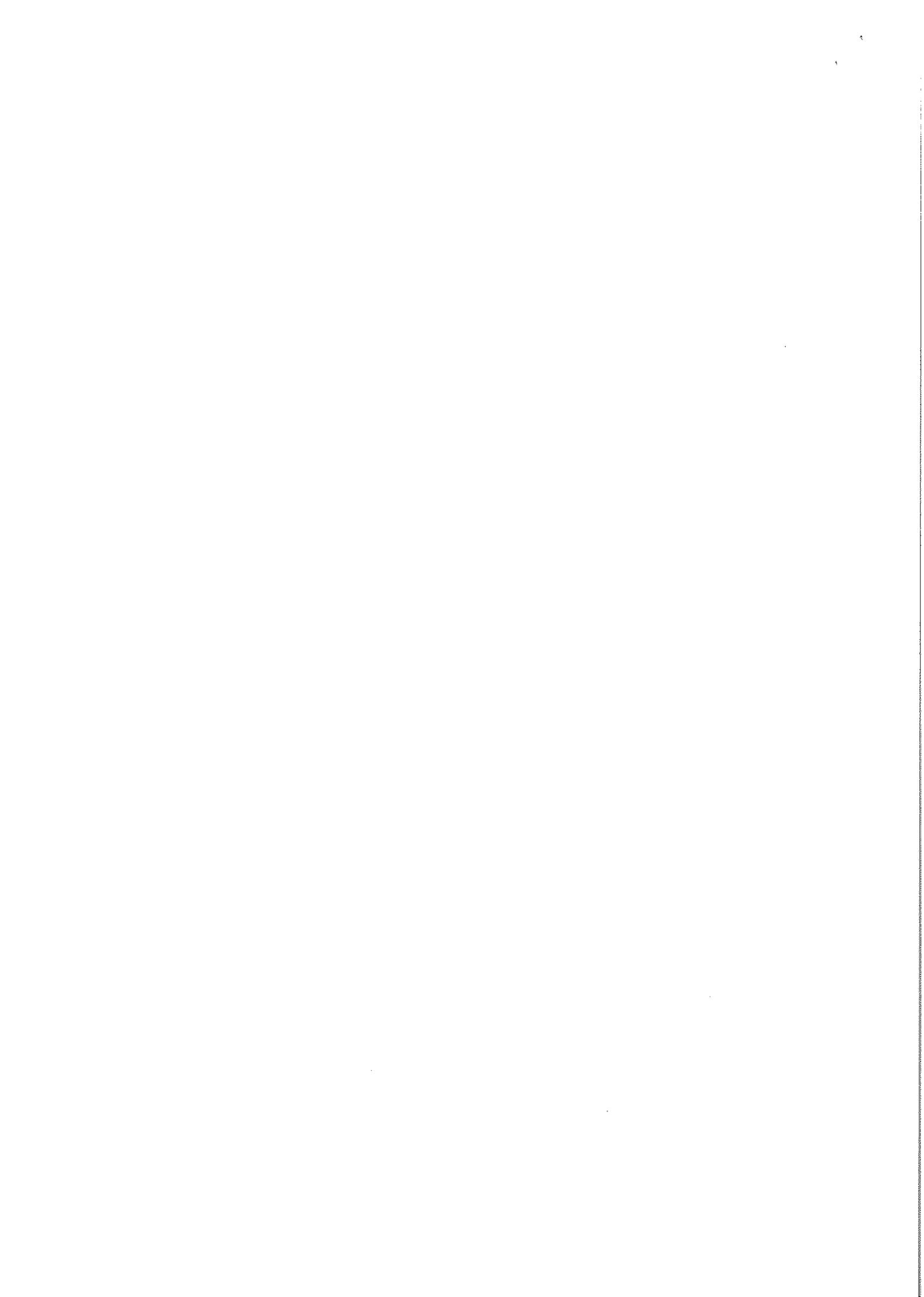
L'établissement est soumis aux dispositions de loi n°76-663 du 19 juillet 1976 et comprendra plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (annotée ICPE) répertoriées au décret n°53-578 modifié.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, une nouvelle nomenclature des ICPE est entrée en vigueur (création de rubrique 4xxx) en application de la directive dite « SEVESO 3 », directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, relative aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.



Les rubriques correspondantes à cette nouvelle nomenclature et auxquelles est soumis le site de Maillebois sont indiquées au tableau suivant.

Rubrique	Désignation	Critères de classement	Régime actuel	Futur régime
2160-1	Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables.  1. Silos plats : ⇒ E : volume de stockage supérieur à 15 000 m <sup>3</sup> : ⇒ DC : volume de stockage supérieur à 5 000 m <sup>3</sup>	<u>1<sup>ère</sup> phase</u> : 4 cellules de stockage à plat de 3 240 m <sup>3</sup> Soit 12 960 m <sup>3</sup>  <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : 4 cellules de stockage à plat de 3 240 m <sup>3</sup> Soit 12 960 m <sup>3</sup>  <b>TOTAL : 25 920 m<sup>3</sup></b>	DC	E
2160-2	Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables.  2. Autres installations ⇒ A (3 km) : volume de stockage supérieur à 15 000 m <sup>3</sup> : ⇒ DC : volume de stockage supérieur à 5 000 m <sup>3</sup>	2 silos palplanche verticaux <b>TOTAL : 14 900 m<sup>3</sup></b>	DC	DC
2175	Engrais liquide (dépôt d') en récipients de capacité unitaire supérieure ou égale à 3 000 l ⇒ A : capacité totale supérieure ou égale à 500 m <sup>3</sup> ⇒ D : capacité totale supérieure à 100 m <sup>3</sup>	<u>Actuellement</u> : Cuve d'une capacité de 80 m <sup>3</sup> prochainement démontée  <u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Nouvelle cuve d'une capacité de 100 m <sup>3</sup>	NC	NC
2260-2	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épilage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels. ⇒ A (2 km) : puissance installée supérieure à 200 kW ⇒ D : puissance installée supérieure à 40 kW, mais inférieure à 200 kW	<u>Actuellement</u> : 2 épurateurs (1.1 kW*2), 1 calibre (4 kW) et 1 nettoyeur (4 kW) : <b>P = 10,2 kW</b> <u>1<sup>ère</sup> phase</u> : 1 épurateur (1.1 kW) et 1 nettoyeur (4 kW) <b>P = 5,1 kW</b> <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : 1 nettoyeur (4 kW) <b>P = 4 kW</b>  <b>Puissance installée totale : P = 19,3 kW</b>	NC	NC
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. ⇒ A (1 km) : quantité supérieure ou égale à 100 t ⇒ DC : quantité supérieure ou égale à 20 t	Quantité de produits : <b>Q &lt; 20 t</b>	NC	NC
4511	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2.	Quantité de produits : <b>Q &lt; 100 t</b>	NC	NC



Rubrique	Désignation	Critères de classement	Régime actuel	Futur régime
	<p>⇒ A (1 km) : quantité supérieure ou égale à 200 t</p> <p>⇒ DC : quantité supérieure ou égale à 100 t</p>			
4702-IV	<p>Engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium ne répondant pas aux critères I, II ou III (engrais simples et engrais composés non susceptibles de subir une décomposition auto-entretenue dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est inférieure à 24,5 %).</p> <p>⇒ DC : La quantité totale d'engrais susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 1 250 t.</p>	<p>Engrais type IV :</p> <p>Q &lt; 1250 t</p>	NC	NC

Tableau 2 : Rubriques ICPE auxquelles est soumis le site de Maillebois

#### I.3.4 RAYON D'AFFICHAGE

Le rayon d'affichage est de 1 km (conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement) autour du périmètre des deux futurs silos plats.

Le rayon d'affichage concerne uniquement la commune de Maillebois. Le tracé est présenté sur la figure ci-après.



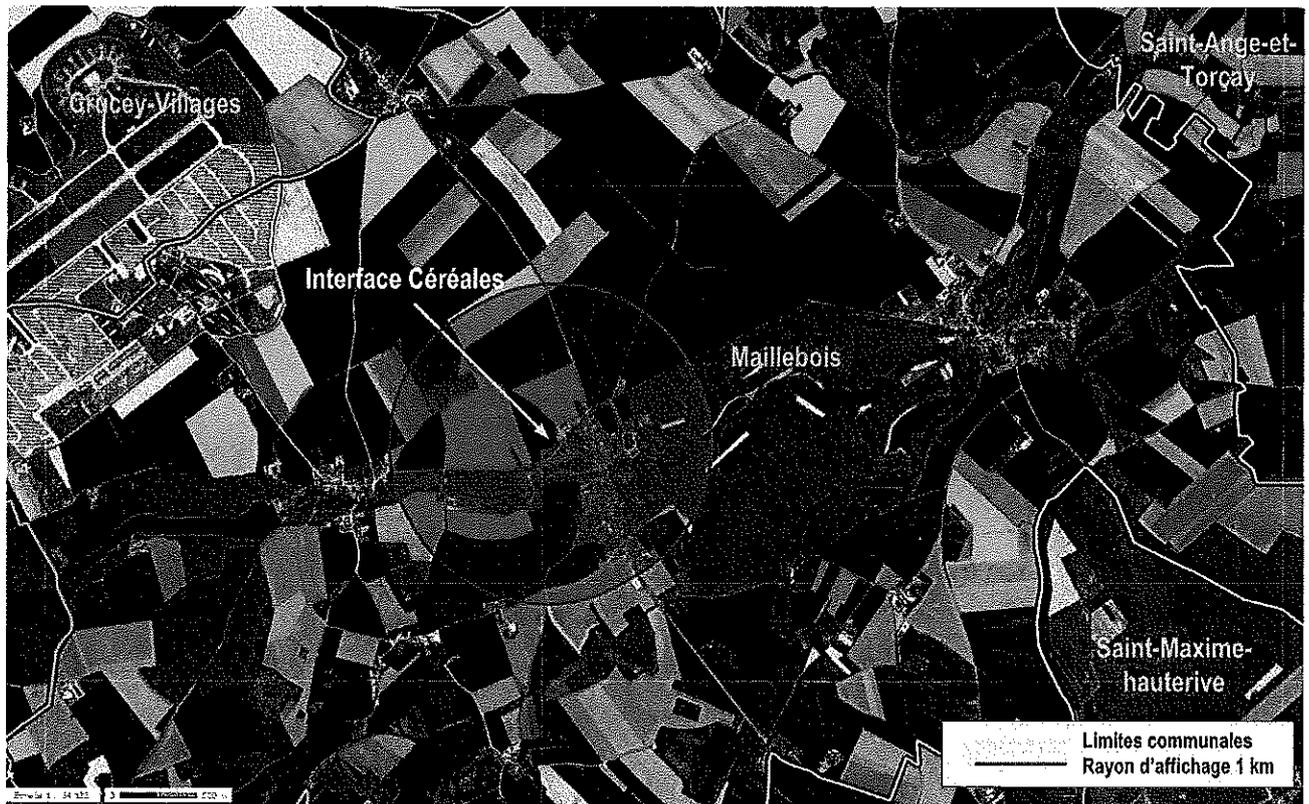


Figure 3 : Tracé du rayon d'affichage de 1 km

### I.3.5 CARTES ET PLANS D'ENSEMBLE

Conformément aux articles R.512-46-4-1° à R.512-46-4-3° du code de l'environnement les cartes et plans d'ensemble du site de Maillebois sont disponibles en annexe du présent dossier d'enregistrement, à savoir :

- ⇒ Une carte au 1/25 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
- ⇒ Un plan, à l'échelle de 1/2 500 indiquant les abords de l'installation ;
- ⇒ Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

